

COMMUNE de VERGT

3, place Charles-Mangold - BP 27

24380

Téléphone : 05 53 54 90 05

Télécopie : 05 53 04 59 89

Courriel : mairie@vergt-perigord.fr



Vergt, le 06 Mai 2020

Objet : Reprise des activités scolaires

Madame, Monsieur,

La semaine du 11 mai 2020 devait marquer le retour progressif et adapté des élèves à l'école.

Cependant, la commune de Vergt a souhaité s'accorder un délai supplémentaire pour appliquer les préconisations sanitaires et apporter une protection optimale à vos enfants et à son personnel.

La date de réouverture progressive des écoles de Vergt est fixée au **Lundi 18 Mai 2020**. Cette reprise se fera sur la base du volontariat, nous vous demandons une décision ferme sur la volonté de scolariser ou non votre (vos) enfant(s) **du 18 au 29 Mai 2020**.

Veillez trouver ci-dessous les conditions de reprise établies en concertation avec les enseignants, élus et représentants de parents d'élèves :

⇒ **SERVICE PERISCOLAIRE**

Dans un souci de respect des normes de sécurité sanitaire, le service périscolaire de Vergt restera fermé jusqu'à nouvel ordre (sauf pour les enfants des professions prioritaires).

⇒ **ECOLE MATERNELLE**

Reprise uniquement des enfants de **Grande Section** et des enfants des professions prioritaires par groupe de moins de 10.

⇒ **ECOLE ELEMENTAIRE**

Reprise de tous les niveaux avec une alternance d'un jour sur deux (semaine complète pour les enfants des professions prioritaires) par groupe de moins de 15.

⇒ **RESTAURATION COLLECTIVE**

Des plateaux repas seront servis aux enfants dans l'enceinte de l'école maternelle.

Les enfants de l'école élémentaire se rendront par classe au restaurant scolaire.

⇒ **PAUSE MERIDIENNE**

Les espaces récréatifs seront matériellement réorganisés pour permettre aux enfants de rester en petits groupes et par classe. A chaque moment de la journée, les règles de distanciation sociale seront respectées.

Les salles de classe et sanitaires seront désinfectés deux fois par jour (midi et soir), aérés très régulièrement. Aucune personne extérieure au service scolaire ne sera autorisée à pénétrer dans les écoles.

Lors de vos brèves venues aux abords des écoles, nous comptons sur votre responsabilité pour à votre tour respecter les règles indiquées par les enseignants, nous vous conseillons le port du masque et nous ne tolérerons aucun regroupement d'adultes.

Nous entamons cette période de déconfinement, situation inédite, avec prudence. Nous ne manquerons pas de vous informer des nouvelles directives à partir du mois de Juin 2020.

Prenez soin de vous et de votre famille.

Cordialement.

Po / Le maire empêché,
L'adjoint délégué,
Pierre JAUBERTIE